

Le fair-play commence par le respect des règles établies ensemble !

Quelques rappels

- Dès la 1^{ère} journée de compétition officielle, tout participant doit être licencié ; le 17 septembre 2011 aura lieu le 1^{er} tour de challenge U13, U15 et U17, tous les joueurs devront être donc licenciés, l'éducateur ou le dirigeant accompagnateur devra être en possession de toutes les licences lors du match. Exceptionnellement, pour cette journée, un joueur en attente de licence pourra participer sur présentation de l'original de sa demande de licence dûment remplie (certificat médical) et justificatif d'identité pour la catégorie U17 ; pour les catégories U13 et U15, l'éducateur ou le dirigeant accompagnateur attestera de l'identité de ses joueurs. Dans le cas contraire, l'équipe aura match perdu et sera amendée.
- Pour les U13 et les U15 : Six dates ont été arrêtées pour le déroulement du championnat féminin. Conformément à la décision prise en Comité Directeur et en application des règlements fédéraux, les féminines ne pourront participer au championnat « mixte », les responsables d'équipes comptant des jeunes joueuses dans leur effectif devront les libérer ces six jours. Eventuellement, si l'effectif est trop pénalisé par l'absence d'une joueuse ou plusieurs, le match pourra être exceptionnellement reporté après accord du référent et du District. Dans le cas contraire, si un club refuse de libérer ses féminines, l'équipe concernée aura match perdu.
- Pour les U13 : Conformément à la décision prise lors de l'assemblée annuelle des éducateurs et responsables d'équipes du vendredi 17 juin 2011, la Commission Technique valide la relance à la main du gardien ainsi que les dégagements au pied réalisés uniquement par le gardien après une sortie de but.
- En ce qui concerne les reports de matchs, il est rappelé que les consignes, disponibles sur le site, sont plus que jamais d'actualité ; il est rappelé également qu'une équipe ne pourra cumuler plusieurs reports à la fois, pour quelques raisons que ce soit, la commission des jeunes accepte qu'un match U13 soit reporté le mercredi suivant la date initiale du match, qu'en U15 et U17, la date de report coïncidera automatiquement avec la 1^{ère} journée marquée « MR » sur le calendrier des compétitions. Dans le cas contraire, l'équipe refusant le report sera déclarée forfait.
- Pour toutes compétitions U11/U13/U15 et U17, les éducateurs ou dirigeants d'équipes placés sur le banc de touche devront obligatoirement être munis de leur licence.
- La Commission des Jeunes ne prône assurément pas la délation, en revanche, elle souhaite être informée de toutes les violences et exactions sur et autour des terrains.
- Il est rappelé qu'un groupe de travail sur l'attitude comportementale des U15/U17 travaille au sein du District et vient en aide aux clubs qui en font la demande.

Bonne saison à toutes et à tous.